

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/1290-anciens-combattants-africains.html>

Anciens combattants africains

- Pays (international) -

Date de mise en ligne : jeudi 3 juin 2004

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 3 juin 2004 :

Des Anciens Combattants Â« dé cristallisés Â»

Depuis 1961 les pensions des anciens combattants africains avaient été gelées (« cristallisées » disait-on). Il s'agissait des pensions civiles ou militaires de retraite, de pensions militaires d'invalidité, de retraites de combattant, et de traitements de la Légion d'Honneur ou de la Médaille militaire. Les anciens combattants de ces pays (qui étaient alors des colonies françaises) n'avaient plus droit aux augmentations périodiques pour préserver leur pouvoir d'achat. En outre, les pensions de réversion allouées aux veuves étaient bloquées, tout comme la retraite du combattant attribuée aux militaires qui avaient été au front pendant au moins 90 jours.

La "dé cristallisation"

En ce mois de mai 2004, les pensions sont enfin revalorisées d'environ 20 %. Cette "dé cristallisation" touche l'ensemble du continent (Maghreb et Afrique subsaharienne), dans les pays qui ont envoyé des soldats défendre la France.

A Ouagadougou on se sent parmi les premiers concernés par la nouvelle mesure. En effet, "en dehors du Maghreb, c'est le Burkina Faso qui dispose le plus de bénéficiaires", écrit le journal Sidwaya qui cite le chiffre de 7 078 pensionnés.

Nombreux sont ceux qui, en Afrique, voient en cette mesure un acte symbolique. Les anciens combattants, très âgés - "les plus jeunes ont 70 ans", indique Sidwaya - ont en effet autant besoin de la reconnaissance de leur cause que de l'augmentation financière en elle-même, et, à ce titre, avec la revalorisation apparaît "le sentiment qu'une injustice est en train d'être réparée", dit Le Pays. C'est donc, de ce point de vue, une victoire, et la presse burkinabé est unanime dans l'hommage rendu au combat d'Amadou Diop, ce Sénégalais qui a défendu les droits des anciens combattants jusque devant le Conseil d'Etat en France, et que beaucoup considèrent comme l'élément déclencheur de la revalorisation.

Une mobilisation collective

D'autres journaux africains préfèrent saluer une mobilisation collective, rappelant que la victoire d'Amadou Diop "a été le fruit de luttes âpres et obstinées de plusieurs acteurs : les associations des anciens combattants disséminées à travers les différents pays comme le puissant lobby d'anciens combattants français qui ne pouvaient accepter la disparité criante entre leur pension et celle de leurs frères d'arme". Citant l'ambassadeur de France au Burkina, Sidwaya voit dans la dé cristallisation une façon pour la France de "témoigner, même tardivement, son respect et sa reconnaissance à des hommes qui ont aidé à défendre son intégrité", et de tourner ainsi "une page très importante" de son histoire.

Des frustrations toujours présentes

Cette revalorisation financière, présentée comme la réparation d'une injustice historique, n'a cependant pas dissipé

les frustrations des Â« Anciens Â». "Ils continuent toujours de ressentir l'humiliation et l'injustice dont ils ont été l'objet" dit le journal Sidwaya.

Il faut rappeler en effet que, au cours des deux guerres mondiales, 300 000 Africains ont perdu la vie dans les combats ou ont été portés disparus. Les soldats Africains, après avoir été traités comme des combattants de seconde zone en période de guerre, ont été ensuite "méprisés et sujets à un traitement discriminatoire en ce qui concerne leurs pensions". Pourtant"sur les champs de bataille, les balles n'étaient pas discriminatoires".

Nombreux sont aussi les journaux africains à citer les témoignages d'anciens combattants, desquels ressort une profonde amertume. Un sentiment partagé par l'opinion entière, qui a ressenti dans son ensemble le traitement infligé aux retraités de guerre comme une humiliation. Le journal Sanfinna aimerait par exemple que soit reconnue la mémoire de ces "tirailleurs" qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, furent massacrés dans le camp de Thiaroye, au Sénégal, parce qu'ils réclamaient les "mêmes droits que leurs frères d'armes français".

Ecrit le 3 juin 2004 :

Sénégal : Massacre de Thiaroye

1944 : des Tirailleurs Sénégalais sont libérés des camps de prisonniers de guerre allemands et démobilisés. Débarqués le 21 novembre à Dakar, ils sont rassemblés au camp de Thiaroye à quelques kilomètres de la capitale. Ils attendent de recevoir les arriérés de leur solde et de pouvoir échanger leurs marks. En France, malgré leurs réclamations, on leur a refusé sous divers prétextes, et on leur a promis que tout se ferait au Sénégal. Mais rien ne se fait, on leur propose seulement l'échange de leur argent à la moitié de sa valeur, et on leur donne un nouvel ordre de départ...

C'en est trop. Les Tirailleurs protestent, manifestent sans doute. Ils séquestrent un général qui leur donne satisfaction pour être relâché... _

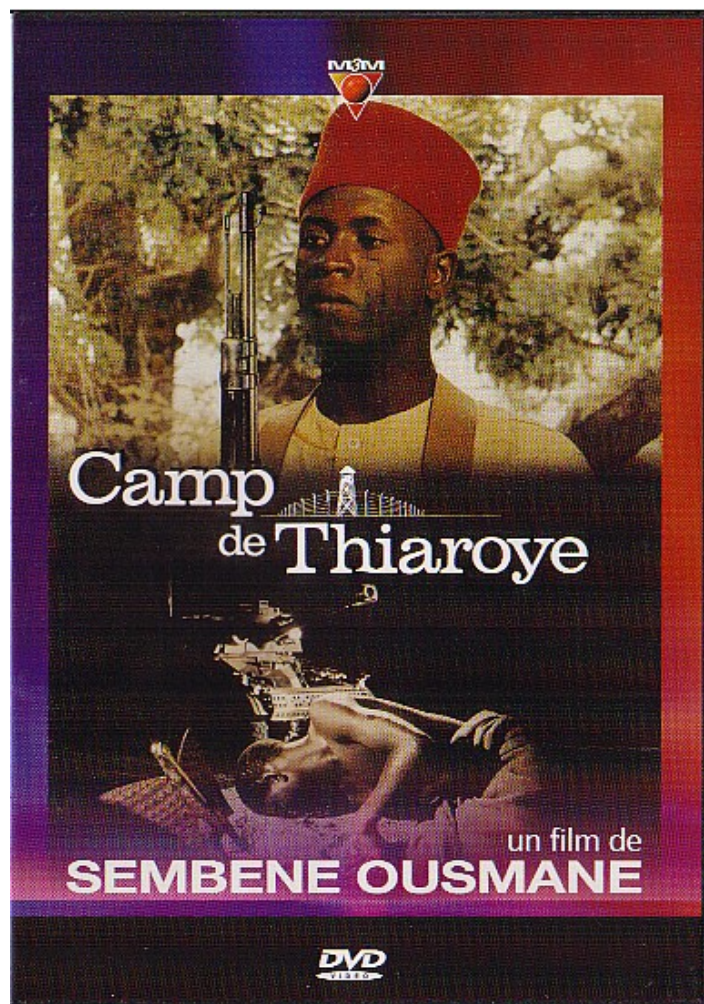
La nuit suivante, le 1er décembre 1944, l'armée française intervient en bombardant et mitraillant le camp. Les tirailleurs sont sans armes. Combien de morts ? 25, 38, 60 ou plus ?

Quelques uns de ceux qui n'ont pas été tués passent en jugement : ils sont emprisonnés jusqu'à ce qu'une grâce présidentielle leur soit accordée en avril 47, lors du voyage de Vincent Auriol en AOF. (Afrique Occidentale Française)

En France on ignore tout. Léopold Sedar Senghor en parle dans un numéro d'Esprit de juillet 45 et Lamine Gueye rapporte ces faits en mars 46 à la première Constituante. Soixante ans plus tard les Sénégalais n'ont pas oublié.

Sources :

Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994 ;
Sembène Ousmane, Le camp de Thiaroye, film, 1988.



Tirailleurs

Ndlr : cette histoire, peu connue, rappelle ce qui s'est passé à Sétif le 8 mai 1945. Dix mois plus tôt, le 7 mars 1944, le gouvernement provisoire d'Alger a publié une ordonnance qui octroie la citoyenneté française à 70.000 musulmans (l'Algérie compte à cette date près de 8 millions de musulmans). Les Algériens de confession musulmane dont beaucoup se sont battus dans les troupes françaises qui ont libéré l'Italie du fascisme, souhaitent avoir leur part dans le retour de la paix et la victoire des forces démocratiques.

Le 8 mai 1945, le jour même de la victoire alliée sur le nazisme, de violentes émeutes éclatent en Algérie, notamment à Sétif où un drapeau algérien est déployé. La police se précipite. Le maire socialiste de la ville, un Européen, la supplie de ne pas tirer. Il est abattu. La foule, évaluée à 8.000 personnes se déchaîne et 27 Européens sont assassinés dans d'atroces conditions. Dès le lendemain le sous-préfet prend la décision imprudente de créer une milice avec les Européens et de l'associer à la répression menée par les forces régulières. Cette répression est d'une extrême brutalité. Officiellement, elle fait 1.500 morts parmi les musulmans, en réalité de 8.000 à 10.000. L'aviation elle-même est requise pour bombarder les zones insurgées. Après la bataille les tribunaux ordonneront 28 exécutions et une soixantaine de longues incarcérations.

Note du 23 août 2004 : la première Â« Journée des tirailleurs sénégalais Â» instituée par le président du Sénégal, M. Abdoulaye Wade, a été l'occasion pour le représentant français de reconnaître Â« l'événement tragique et choquant Â» qu'a été la répression du 1er décembre 1944 à Thiaroye. Â« Il existe des pages sombres et douloureuses qui ne doivent pas être oubliées Â» a déclaré Pierre-André Wiltzer, ancien ministre de la Coopération, représentant Jacques Chirac. Â« ceux qui portent la responsabilité [de cet événement] ont sali l'image de la France. Â»

Cette déclaration est la première prise de position officielle au sujet d'un épisode jusqu'ici couvert par le silence.

Le 18 novembre 2004 :

[Lu dans : http://africamaat.com/article.php3?id_article=66](http://africamaat.com/article.php3?id_article=66)

La dette de la France :

Si la France a pu avoir un vaste empire colonial, c'est grâce en grande partie aux « tirailleurs sénégalais ». La participation des « tirailleurs sénégalais » a été déterminante aussi dans l'issue des deux guerres mondiales. L'Afrique fut le coeur de l'armée de libération de la France. C'est en effet sur le sol africain que l'on trouve la plus grande partie de l'Armée française de libération. C'est en Afrique que s'est joué l'essentiel du destin de la France.

Si le premier bataillon des « tirailleurs sénégalais » a été formé à Saint-Louis (au Sénégal), la majorité des soldats ne sont pas originaires du Sénégal. On y trouve des originaires du Sénégal mais aussi du [Mali](#), du Burkina Faso, du Tchad, de la République Centrafricaine, etc. Dans son excellent livre sur les « tirailleurs sénégalais » (La France et ses tirailleurs, éditions Duboiris, 2003)

Charles Onana, que j'ai eu l'occasion de rencontrer une fois lors d'une présentation de livres dans une mairie à Paris, rappelle que la France utilisait quelquefois des méthodes barbares pour enrôler les Africains. Il cite le témoignage d'Ateba Yene : « *Dans les villages, la mission ambulante de mobilisation forcée faisait rage. Les indigènes à la carrure d'athlète étaient ramassés et attachés par une corde autour des reins avec comme lieu de destination ad patres, la boucherie nazie. Les missionnaires catholiques, eux aussi, jouèrent un rôle très important et ne furent pas inactifs. L'évêque français, Monseigneur Graffin, en 1941, avec la connivence d'un administrateur cerbère nommé Salin, organisa une rafle ignominieuse au sortir d'une grand-messe à la mission catholique de Mvolyé, la seule église qui accueillait tous les fidèles de Yaoundé. Ce dimanche-là, c'était comme par hasard, l'évangile du bon serviteur. A la sortie de la messe, l'église était cernée par un cordon de soldats mitraillettes aux poings. Alors que ces fidèles venaient béatement d'honorer le seigneur, ils furent embarqués sans ménagement dans des camions militaires... »* Monsieur Amadou Mahtar M'Bow, ancien directeur général de l'UNESCO, constate : « *L'incorporation des « tirailleurs sénégalais » se faisait ainsi, du moins en ces temps-là, selon des méthodes qui s'apparentaient à celles utilisées dans le recrutement de la main d'oeuvre destinée au travail forcé auquel étaient soumis les indigènes, sujets français ».*

Pourtant, comme le dit si bien Charles Onana : « *Dans l'histoire de la deuxième guerre mondiale, l'histoire des « tirailleurs sénégalais » n'existe pas. Absente des manuels scolaires, écartée des grandes commémorations nationales, invisible dans le répertoire des monuments de la capitale française, rien ou presque rien ne témoigne de la présence déterminante de l'Afrique dans la libération de la France...Nous avons donc décidé de fouiller pour savoir et faire savoir ce que tous les livres d'histoire dissimulent aux enfants de France et d'Afrique : le rôle et l'action des « tirailleurs sénégalais »*

Comme dans de nombreux domaines, la France a encore fait le choix de la falsification historique.

C'est en Afrique que de Gaulle, le chef de la France Libre, organise la résistance, « seulement un nombre très limité de Français ont accepté de rejoindre le général de Gaulle au début de la résistance. L'homme du 18 juin, a fini par trouver, malgré le peu de soutien de ses compatriotes, l'enthousiasme et la disponibilité chez les Africains pour continuer le combat ». Alors que des personnalités blanches comme le maréchal Pétain, l'amiral Darlan, le ministre

Laval, le haut commissaire Boisson, le général Husson, l'amiral Platon, sont les complices des crimes nazis, une personnalité noire accorde son soutien à de Gaulle. Il s'agit du gouverneur Félix Eboué.

Des « Tirailleurs sénégalais » détestés par les Nazis :

Il est clair pour les Nazis que les « tirailleurs sénégalais » sont des singes. Pour les Boches, les Nègres souillent l'armée française. Les Allemands sont fous de rage car ils ne s'attendaient pas à trouver une grande résistance chez les Noirs. La haine, qu'ils ont pour les Noirs, va les pousser à commettre d'horrible crime. Citons trois cas :

Le premier cas est celui de Chasselay, un village situé à 30 km de la ville de Lyon. Une vingtaine de Blancs d'encadrement et environ 180 à 200 tirailleurs sénégalais, après un dernier combat, sont encerclés par les Allemands. Les Nazis ont le dessus et ceux qui défendent la France sont faits prisonniers. Puis les Boches exécutent à la mitraillette tous les Noirs et laissent la vie sauve aux Blancs.

Le deuxième cas est celui d'un Noir, le capitaine N'Tchoréré, assassiné par balles à bout portant par les nazis alors qu'il demandait, en qualité d'officier français, à être traité avec le respect dû à son grade.

Le troisième cas est celui de Jean Moulin, un des héros de la résistance. Alors que des malheureux individus sont victimes des bombardements nazis, les Allemands décident de rejeter la responsabilité sur les Noirs. Ils veulent que Jean Moulin, à l'époque Préfet, reconnaisse en signant le protocole : « des femmes et des enfants Français...ont été massacrés après avoir été violés. Ce sont vos troupes noires qui ont commis ces crimes dont la France portera la honte ».

La réponse de Jean Moulin est sans ambiguïté : « *ils (nos tirailleurs) sont incapables de commettre une mauvaise action contre des populations civiles et moins encore les crimes dont vous les accusez.* » Jean Moulin sera torturé pendant sept heures mais ne signera pas ce papier. Puis il fera une tentative de suicide en se tranchant la gorge : « *Je ne peux être complice de cette monstrueuse machination qui n'a pu être conçue que par des sadiques en délire.* » Quel grand homme !

Des « Tirailleurs sénégalais » méprisés par la France :

Acte 1

Sur ordre des autorités françaises, les « tirailleurs sénégalais », du camp militaire de Thiaroye, sont massacrés pendant la nuit (le 1er décembre 1944, vers 3 heures du matin) par l'armée française, parce qu'ils réclamaient leur solde !

La tragédie se déroule au Sénégal. Vers la fin du mois de novembre 1944, un bataillon de 1280 tirailleurs arrive au camp de transit de Thiaroye pour être démobilisés. Il s'agit d'un retour forcé en Afrique. Ces hommes se sont battus contre les Allemands pour libérer l'Europe et en particulier la France. Certains avaient été torturés par les boches. Leur fierté d'anciens combattants fait bientôt place à la désillusion devant les promesses non tenues par la France, concernant en particulier leur pécule, les humiliations et le racisme de la hiérarchie militaire au sein de l'armée française. D'énormes discriminations apparaissent dans le paiement de solde, à cause de la couleur de la peau. Les tirailleurs se mutinent et s'emparent d'un général qui finit par promettre de régulariser la situation. Enorme mensonge ! car à peine remis en liberté, il sera donné l'ordre de massacrer les tirailleurs. Pendant la nuit (le 1er décembre 1944, vers 3 heures du matin), plusieurs unités de l'armée française, appuyées par la gendarmerie, vont massacrer

ces Héros Noirs, réveillés en plein sommeil et complètement désarmés et dupés. Ils ont payé très cher leur confiance en la France. Il y a très peu de survivants et les autorités françaises vont garder le silence sur le nombre exact des tués. Des chiffres farfelus sont avancés mais « *il n'y a jamais eu de commission d'enquête indépendante sur cette affaire* » précise Charles Onana.

Ce journaliste d'investigation, auteur de livres sur le Rwanda et sur Bokassa, a eu l'occasion de dire dans le magazine Cité Black (numéro 36, lundi 06 septembre 2004) : « *ce fut un carnage à ciel ouvert, un bain de sang préparé et exécuté par l'armée française. En 44, les tirailleurs demandent, comme les soldats français, leur solde de prisonnier de guerre. Mais les colons, aigris et frustrés de voir que ce sont des africains qui reviennent victorieux alors qu'ils sont restés trop longtemps fidèles à Pétain, ne l'entendent pas de cette oreille. Les télégrammes venant de la métropole expliquent qu'il faut restaurer le prestige du Blanc à l'égard du Noir. Ils décident de les massacrer purement et simplement pour solde de tout compte.* »

Acte 2

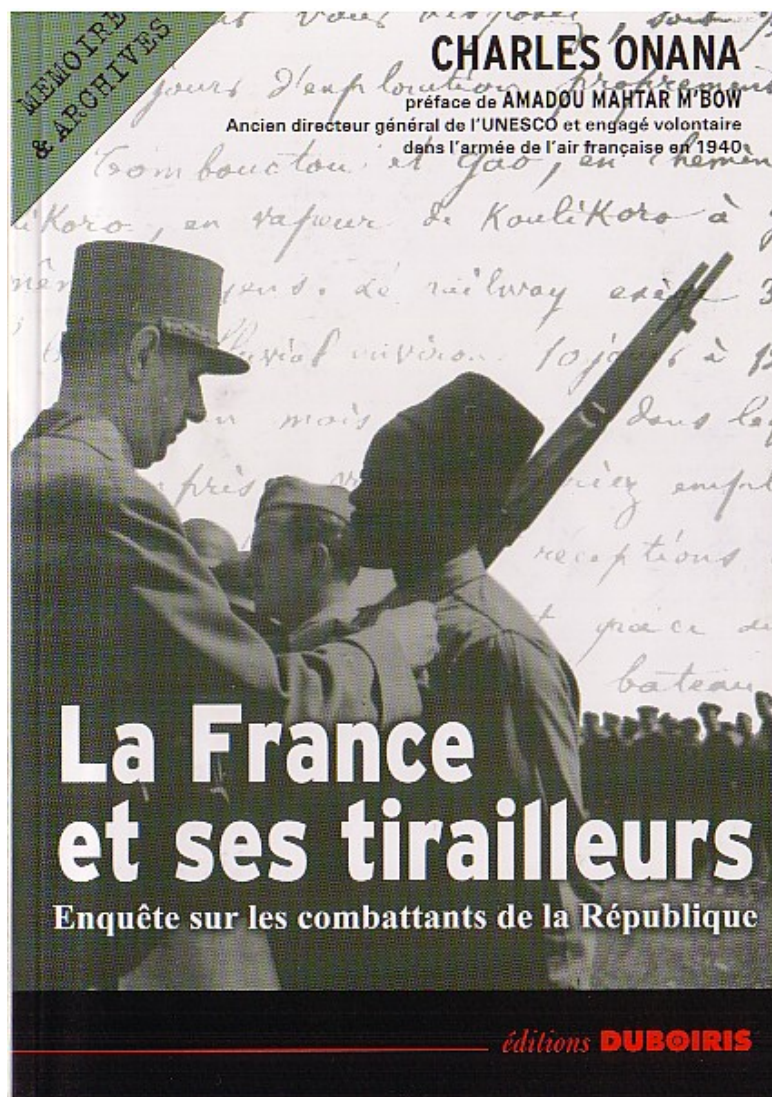
Déjà cité, le magazine Cité Black écrit : « *Malgré ces faits d'armes, aucun combattant d'Afrique n'eût l'honneur de défiler le jour de la libération sur les Champs-Élysées. Pire, tous les bataillons avaient été blanchis !* »

Acte 3

La cristallisation des pensions des « tirailleurs sénégalais » La loi de finances de 1959 « signifie en termes simples que les anciens combattants africains qui avaient lutté pour la France allaient désormais toucher une pension inférieure à celle qu'ils recevaient jusque-là. Pis, celle-ci se présenterait sous forme d'indemnités fixées à la « tête du client ». » D'autres lois viendront renforcer cette loi.

Acte 4

Le mensonge et l'ignorance sont entretenus dans nos livres d'histoire. Les Américains sont présentés comme les champions de la libération de la France, les Africains et plus généralement les Noirs (car il y avait aussi des Antillais) font figure de « lépreux » ou de « singes ».



Tirailleurs_Livre

Lettre ouverte de la Ligue des Droits de l'Homme

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)

Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen (LDH)

Lettre ouverte A M. Jacques Chirac
Président de la République française

Paris, le 25 septembre 2006
Respecter l'égal traitement des anciens combattants

Monsieur le Président,

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et la Ligue française des droits de l'Homme (LDH) vous sollicitent à nouveau afin d'assurer une reconnaissance égale à tous les anciens combattants de l'armée

française en revalorisant les pensions et retraites des quelques 80 000 vétérans originaires des anciennes colonies françaises dont l'inégalité de traitement perdure.

A la veille de la sortie publique du film « Indigènes » qui retrace l'engagement des 100 000 combattants du Maghreb et d'Afrique noire, appelés communément « tirailleurs sénégalais », nous vous savons préoccupés par cette question et prenons acte de votre volonté d'« aller plus loin ».

La FIDH et la LDH vous avaient saisi en août 2004 pour se féliciter de la « dé cristallisation partielle » des pensions et exiger l'application de l'arrêt du Conseil d'État français rendu le 10 novembre 2001, sur le fondement de l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'Homme, et déclarant que tous les vétérans, qu'ils soient ressortissants français ou étrangers, ont les mêmes droits et doivent recevoir des indemnités équivalentes.

La FIDH et la LDH s'étaient appuyées sur cet arrêt et sur l'obligation de la France de respecter les principes d'égalité devant la loi inscrits dans la Constitution française et les instruments internationaux relatifs à la protection des droits de l'Homme pour demander au gouvernement français de revoir nettement à la hausse le projet de loi de finances de 2003 pour satisfaire à la revalorisation des pensions des anciens combattants étrangers*.

Si, l'augmentation d'août 2004 du montant des pensions des combattants étrangers a marqué une première étape vers la reconnaissance des anciens combattants étrangers, il s'agit aujourd'hui d'« aller plus loin ».

Aussi, la FIDH et la LDH vous demandent de saisir d'urgence le gouvernement afin de procéder dans les meilleurs délais à la revalorisation des pensions de tous les anciens combattants concernés pour mettre fin à cette discrimination choquante qui perdure depuis 60 ans.

Dans l'espoir que la présente retiendra toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Sidiki Kaba	Jean-Pierre Dubois
Président de la FIDH	Président de la LDH
Jean-Pierre Dubois	
Président de la LDH	

Le mercredi 27 septembre 2006, lu dans Â« cyberpresse Â»

<http://www.cyberpresse.ca/article/20060927/CPSCIENCES/609270882/1020/CPSCIENCES>

La France revalorise les pensions des ex-soldats des colonies

Les anciens soldats de l'ex-empire colonial ayant combattu dans l'armée française recevront les mêmes pensions que les nationaux français, a annoncé mercredi le gouvernement alors que sort sur les écrans le film Â« Indigènes Â», retraçant le sort de ses soldats.

La mesure doit concerner quelque 80.000 anciens combattants, résidant notamment dans les anciennes colonies d'Afrique noire et du Maghreb.

« Il n'y aura plus de différences dans ces deux prestations que sont les retraites du combattant et la pension militaire d'invalidité entre les combattants de ces pays (des ex-colonies françaises) et les nationaux français », a déclaré le ministre délégué aux Anciens combattants Hamlaoui Mékachéra, à la sortie d'un conseil des ministres.

« Ils percevront exactement en euros ce que perçoivent les nationaux français », a-t-il ajouté.

Interrogé sur un rattrapage dans le versement des pensions, gelées depuis 1959, M. Mékachéra a répondu : « ce n'est pas d'actualité pour l'instant ».

Le film « Indigènes », primé au festival de Cannes et qui sort mercredi sur 500 écrans français, a relancé le débat sur la revalorisation des pensions versées aux anciens combattants des colonies ayant participé à la libération de la France en 1945.

Après avoir vu le film lors d'une projection privée, le président Jacques Chirac avait annoncé que des mesures seraient prises.

Note du 8 mai 2009

Promis ... mais pas tenu

Article du Nouvel Obs du 8 mai 2009 :

Anciens combattants des colonies : rassemblement à Paris pour la « dé cristallisation » de leurs pensions
AP | 08.05.2009 | 19:10

A l'appel des « Oubliés de la République », collectif militant pour l'abolition des différences de traitement entre quelque 80.000 anciens combattants des colonies et leurs frères d'armes français, plusieurs dizaines de personnes sont rassemblées vendredi après-midi sur le Parvis des droits de l'Homme, à Paris, pour réclamer la fin de « 50 ans de discrimination ».

Depuis la loi dite de « cristallisation » du 26 décembre 1959, promulguée par le général de Gaulle, les anciens combattants du Maghreb, d'Afrique noire, de Madagascar et d'Asie touchent en effet une pension parfois huit fois inférieure à celles des nationaux français : 80 euros par mois pour un ancien gommier marocain, 150 euros pour un ex-tirailleur sénégalais, contre environ 600 euros pour un Français.

« Le film 'Indigènes' sorti en 2006 a mis en évidence la question des anciens combattants des colonies mais n'a rien réglé », a souligné Naïma Charaï, conseillère régionale PS d'Aquitaine en charge de la lutte contre les inégalités et co-organisatrice de cette manifestation. « La loi de finances 2007 les a oubliés en dé cristallisant certaines sommes mais pas la plus importante : la pension civile et militaire due aux 80.000 anciens soldats des colonies encore en vie ».

« Il faut solder cette dette à leur égard », a plaidé le député socialiste Alain Rousset, président de la région Aquitaine et auteur d'une proposition de loi préconisant l'alignement des pensions pour tous les anciens combattants. Selon lui, le coût budgétaire de cette « dé cristallisation », estimé à une centaine de millions d'euros par an, pèserait « moins que le bouclier fiscal » voté à l'été 2007.

Outre la « dé cristallisation », le texte déposé à l'Assemblée nationale réclame de meilleures conditions de vie et d'accueil pour les anciens combattants des colonies et surtout la suppression de la durée d'obligation de résidence en France donnant droit au minimum vieillesse.

« Quand ils ont passé moins de 15 ans dans l'armée, ils sont obligés de venir vivre neuf mois en France pour toucher le minimum vieillesse dans des conditions indignes », a dénoncé M. Rousset en présence d'une dizaine d'anciens combattants maghrébins, venus d'un foyer Sonacotra de Beauvais (Oise). Pour le député, « il faut que ceux qui ont fait moins de 15 ans puissent toucher ce minimum dans leur pays ».

« Par-delà les propos du président de la République (qui a rendu hommage, le 8 mai 2009, aux soldats des colonies dont « la France n'oubliera jamais (le) sacrifice », NDLR), il faut des actes », a-t-il poursuivi, qualifiant sa proposition de loi de « trans-sensibilités » et invitant le gouvernement à « la reprendre à son compte ».

Devant une foule clairsemée, où l'on reconnaissait le député et ancien ministre socialiste Jack Lang, le député européen Harlem Désir et plusieurs responsables d'associations classées à gauche, le président de SOS Racisme Dominique Sopo a appelé à « en finir avec cette injustice qui dure depuis 50 ans sans que cela fasse ciller dans les différents gouvernements ».

Sur une note plus sensible, la chanteuse malienne Rokia Traoré a salué les anciens combattants d'Afrique « qui parlent encore de la France comme de leur patrie ». Avec le débat sur la « dé cristallisation », a-t-elle ajouté, « il n'est pas question que de considérations pécuniaires parce que ces personnes ont une grande dignité ; il est question de justice ».

Post-scriptum :

A lire rapidement : « La France et ses tirailleurs, enquête sur les combattants de la République », Charles Onana, éditions Duboiris, 2003.

A voir impérativement : le film de Ousmane Sembene, « Camp de Thiaroye », version originale française et wolof STF, 1988, 147 minutes, Sénégal.

** Communiqué de la FIDH et de la LDH diffusé le 13 novembre 2002.*